

2018_CT2_298

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Réforme des véhicules de collecte et d'exploitation du Territoire du Pays d'Aix

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Roger – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

: ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Collecte et traitement des déchets**

■ Séance du 21 juin 2018

06_3_03

■ **Réforme des véhicules de collecte et d'exploitation du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 28 Juin 2018

7256

■ Réforme des véhicules de collecte et d'exploitation du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre la gestion pluriannuelle du parc de véhicules de collecte et d'exploitation, il convient de procéder à la réforme des véhicules de plus de 10 ans d'âge et/ou présentant un très mauvais état technique.

Les véhicules réformés seront proposés à la vente par le Commissariat aux Ventes des Domaines de Marseille. Un expert mandaté par les Domaines fixera le prix de vente et répartira les véhicules en trois catégories :

- Véhicules pouvant rester en circulation.
- Véhicules non ré-immatriculables vendus pour pièces détachées (vente aux récupérateurs de pièces détachées).
- Véhicules à faire détruire par un ferrailleur agréé (non vendus par les Domaines)

La Direction Nationale d'Interventions Domaniales sera rémunérée par la perception d'une taxe forfaitaire de 11 % payée par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

À l'issue de la vente aux enchères, les véhicules invendus ainsi que les véhicules classés à détruire seront proposés, après consultation, au ferrailleur agréé le plus offrant pour dépollution et destruction.

Compte tenu de l'ancienneté et du kilométrage important de certains de ces véhicules et de certains de ces équipements, il est nécessaire de les retirer de l'inventaire du patrimoine de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_298-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de prononcer la réforme des véhicules de plus de 10 ans d'âge et/ou présentant un très mauvais état technique dont la liste est jointe, compte tenu de leur ancienneté et de leur kilométrage important.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés la réforme et le retrait des véhicules, indiqués dans le tableau ci-annexé, de l'inventaire du patrimoine de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 2 :

Est confiée la procédure de vente de tout ou partie de ces véhicules au Commissariat aux Ventes des Domaines.

Article 3 :

La recette sera constatée au Budget du SPED – Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement - Nature 775 et Fonction 7212.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_298-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Numero	immatriculation (A)	Ancienne immatriculation	Marque (D 1)	Modele	Type (D 2)	N° Identif (E) Type mine carte grise	1ière mise en circulation (E)	Puissance fiscale	P T A C (F 2)
1	EN 627 PY	419 ALK 13	Renault	Master	FDBVH5	VF1FDBVH533985567	05/07/2005	8	3300
2	EN 585 PY	684 ANA 13	Renault	BOM	22ACB4	VF622ACB000102219	21/09/2005	17	19000
3	CT 539 PB	308 ABV 13	Renault	BOM	42ACA13	VF642ACA000004571	09/06/2004	17	10000
4	AA 558 BJ		Renault	Maxity	SHTF24-45	VF65SHTF2481059579	20/04/2009	8	4500
5	318 AMW 13		Renault	Kangoo Pick up	FC07BF	VF1C07BF34068632	13/09/2005	6	1840
6	EP 036 NX	342 AMW 13	Renault	Kangoo Pick up	FC07BF	VF1FC07BF34068631	13/09/2005	6	1840
7	218 ABT 13		Renault	BOM	22ACB4DC1	VF622ACB000101480	07/06/2004	17	19000
8	CT 613 PB	860 AQA 13	Renault	BOM	22ACB4	VF622ACB000102280	20/12/2005	17	19000
9	CT 637 PB	943 AHV 13	Renault	BOM	22ACB4	VF622ACB000101898	11/03/2005	17	19000
10	CT 646 PB	896 AHK 13	Renault	BOM	22ACB4DC1	VF622ACB000101897	22/02/2005	17	19000
11	DB 103 AB	294 ABS 13	Renault	BOM	22ACB4	VF622ACB000101464	04/06/2004	17	19000
12	DB 175 AB	465 ABH 13	Renault	BOM	22ACB4	VF622ACB000101509	18/05/2004	17	19000
13	489 AFH 13		Renault	Master	FDBVH5	VF1FDBVH532244616	16/11/2004	8	3300
14	BN 964 BJ	38 AGV 13	Renault	BOM	44ACA6	VF644ACA000011190	24/01/2005	17	16000
15	AZ 028 VP	6102 WN 13	Iveco	PR SREM	HM1V352A	WJMM1VPN00C067660	30/12/1999	21	19000
16	131 BGQ 13		Renault	Plateau	FC1EBF	VF1FC1EBF38203739	06/11/2007	6	1865
17	AB 515 MH		Renault	Maxity	SHTF24-45-25	VFSHTF2481060177	24/06/2009	8	4500
18	DB 276 AB	831 AWE 13	Renault	BOM	22ACB1DC238	VF622ACB000102649	02/08/2006	17	19060
19	EN 544 PY	675 ANA 13	Renault	BOM	22ACB4	VF622ACB000102220	21/09/2005	17	19000
20	339 AYZ 13		Renault	Fourgon	FLBMB6	VF1FLBMB67Y183513	05/12/2006	7	2960
21	CT 517 PB	476 ABH 13	Renault	BOM	22ACB4	VF622ACB000101478	18/05/2004	17	19000
22	DC 557 VN		Renault	MACOTT	52AFA1	VF652AFA000018214	19/04/2001	9	3500
23	EP 020 NX	350 AMW 13	Renault	Kangoo Pick up	FC07BF	VF1FC07BF34068636	13/09/2005	6	2290
24	CS 546 XX		Renault	Maxity	F241ISD5R6M111J	VF6SPTF24D3154129	17/04/13	8	3500
25	CT 398 PB	624 ABQ 13	Renault	BOM	22ACB4DC1	VF622ACB000101515	02/06/04	17	19

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_298-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Réforme des véhicules de collecte et d'exploitation du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 28 JUIN 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_298-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018